

Déclaration pour un environnement de travail exempt de harcèlement dans le milieu culturel québécois

ATTENDU QUE des associations d'artistes et des associations de producteurs (ci-après collectivement les « Associations ») ainsi que les regroupements du milieu culturel (ci-après collectivement les « Regroupements »), conviennent que toutes les personnes œuvrant dans le milieu culturel québécois, quel que ce soit leur rôle ou leurs responsabilités, devraient être en mesure d'exercer leur métier sans faire l'objet de harcèlement ou de violence, dans un environnement de travail sain et sécuritaire.

ATTENDU QU'à cet égard, les Associations et les Regroupements ont toujours défendu le droit de toute personne d'œuvrer dans un environnement exempt de harcèlement ou de violence et qu'elles ont depuis longtemps enchâssé ce principe dans leurs ententes collectives, le cas échéant.

ATTENDU QUE les Associations et les Regroupements conviennent qu'il est important qu'elles continuent à travailler conjointement auprès de leurs membres respectifs pour veiller à ce que ce principe soit respecté au quotidien.

IL EST RÉSOLU que les Associations et les Regroupements :

1. **RÉAFFIRMENT** avec force le droit de toutes les personnes œuvrant dans le milieu culturel québécois d'exercer leur métier dans un environnement exempt de harcèlement et de violence;
2. **ENCOURAGENT** les personnes qui se considèrent victimes d'une conduite constituant du harcèlement ou qui sont témoins d'une situation constituant du harcèlement, à signaler cette conduite sans délai;
3. **RECONNAISSENT** le courage et la détermination des personnes ayant signalé une conduite constituant du harcèlement;
4. **CONDAMNENT** toute personne qui adopte une conduite harcelante envers autrui;
5. **NE TOLÈRENT** aucune mesure de représailles prise contre une personne ayant dénoncé de bonne foi une conduite constituant du harcèlement ;
6. **OFFRENT** de la formation à leurs membres, en fonction de leurs ressources respectives;
7. **S'ENGAGENT** à faire la promotion de cette déclaration.

Associations et regroupements signataires à ce jour (14 décembre 2018) :

- Académie canadienne du cinéma et de la télévision (ACCT)
- Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma – local 56 (AIEST)
- Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma – local 514 (AIEST)
- Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma – local 667 (AIEST)
- Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA)
- Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS)
- Association canadienne des annonceurs (ACA)
- Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)
- Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)
- Association québécoise des producteurs de films publicitaires (AQFPF)
- Association québécoise de la production médiatique (AQPM)
- Association nationale des doubleurs professionnels (ANDP)
- Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

- Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF)
- Association des producteurs d'expériences numériques (Xn Québec)
- Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ)
- Association des professionnels de l'édition musicale (APEM)
- Association des professionnels de l'industrie de l'humour (APIH)
- Association des producteurs de théâtre privé (AFTP)
- Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)
- Centre d'essai des auteurs dramatiques (CAED)
- Centre de ressources et transition pour danseurs (CRTD)
- Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ)
- Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM)
- Conseil québécois de la musique (CQM)
- Conseil québécois du théâtre (CQT)
- Copibec (Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction)
- En piste, Regroupement national des arts du cirque
- Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques (FCTMN)

- Femmes en musique F*EM)
- Guilde canadienne des réalisateurs – Conseil du Québec (CQGCR)
- Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)
- Institut canadien des technologies scénographiques (ICTS /CITT)
- La danse sur les routes du Québec
- La Guilde des développeurs de jeux video indépendants du Québec (La Guilde)
- Les recherchistes
- Observatoire du documentaire
- Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec (RAIQ)
- Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)
- Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)
- Regroupement du conte au Québec
- Réseau des Conseils régionaux de la culture du Québec (RCRCQ)
- Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU)
- Regroupement québécois de la danse (RQD)
- Société de gestion de la banque de titres de langue française (BTLF)
- Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)
- Société des musées du Québec (SMQ)
- Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ)
- Théâtres unis enfance jeunesse (TUEJ)
- Union des écrivains et des écrivaines québécois UNEQ)

Partenaires :

- Compétence culture
- L'INIS
- L'APARTÉ